

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2023

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 13^e jour du mois de juillet deux mille vingt trois (2023), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller

Absent:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du rapport financier 2022 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2023
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2023
- 1.6 Congrès de la FQM

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2023
- 2.2 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Appui au centre de formation de pompiers de Mékinac

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de Monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-07-119 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 juillet 2023 tel que proposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.3 Adoption du rapport financier 2022 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton

2023-07-120 **CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié annonçant que le rapport financier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera déposé à la séance du 13 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban qui a été fait par madame Audrey Morin de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU ;

QUE les états financiers 2022 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2023

2023-07-121 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 ont été remis aux élus avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 soit adoptés avec les corrections émises par les conseillers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2023

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE :

Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juin 2023.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.6 Congrès de la FQM

2023-07-122 CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 ;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'autoriser la participation de Monsieur Marcel Picard, maire, au congrès de la FQM et que les dépenses rattachées à cette participation soient assumés par la MRC de Mékinac

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2023

2023-07-123 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2023. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 245 846,35 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 juin 2023.

*Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière*

2.2 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Appui au centre de formation de pompiers de Mékinac

2023-07-124 ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac au montant de 189 075 \$ présenté aux élus sera financé comme suit :

- 80 % par le Fonds régions et ruralité volet 4
- 20 % restant qui représente la part du milieu assumé par le Fonds régions ruralité volet 2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal

2023-07-125 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait une demande d'appel d'offre publique par le SEAO pour le déneigement de son réseau routier municipal en vertu de la résolution #2023-04-65;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu seulement une soumission comme suit:

Excavation Montauban

1 681 362,33 \$ taxes incluses

3 ans 1 500 \$/année + taxes pour
les virées d'autobus

2 888 112,10 \$ taxes incluses

5 ans 1 500 \$/année + taxes pour
les virées d'autobus

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme à notre cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE ce conseil accepte la soumission de Excavation Montauban au montant de 2 888 112,10 \$ taxes incluses + 1 500 \$/ année pour les virées d'autobus pour une période de 5 ans comme suit: 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6 **LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 **Varia**

7.2 **Point d'information du Maire**

7.3 **Période de questions**

7.4 **Levée de l'assemblée**

2023-07-126 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 juillet 2023.